

MAGDELEINE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 216 800 euros
Siège social : 25, av anciens Combattants
d'Afrique du Nord, 13700 MARIGNANE
493 022 925 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 1 261 698,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 261 698,00 euros
A titre de dividendes	792 142,00 euros
Le solde	469 556 ,00 euros

En totalité au compte « **autres réserves** ».

L'Assemblée Générale décide expressément de répartir cette distribution de dividendes comme suit :

A Monsieur Albert CORSO	7 142 €
A Madame Sandrine CORSO	110 714 €
A Monsieur Laurent CORSO	559 286 €
A Monsieur Roland CORSO	115 000 €

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 785 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 7 142,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

le

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

141 500,00 euros, soit 2,09 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 134 425,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 7 075,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

142 000,00 euros, soit 2,10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 134 900,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 7 100,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

714 242,00 euros, soit 10,57 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 707 100,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 7 142,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Laurent CORSO



① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS MAGDELEINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12							
Adresse de l'entreprise : 25 avenue des Anciens Combattants		13700 MARIGNANE							
Numéro SIRET * 4 9 3 0 2 2 9 2 5 0 0 0 1 7		Néant ☐							
		Exercice N, clos le, 31/12/2024							
		N-1 31/12/2023							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CC				
		Cessions, brevets et droits similaires	AF	991 780	AC	530	991 250	991 250	
		Fonds commercial (I)	AI		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	173 631	AL	104 527	69 105	81 902	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	763 150	CV		763 150	727 050
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BF					
	Autres immobilisations financières *	BH	4 449	BI		4 449	4 345		
TO TAL (II)		BJ	1 933 011	BR	105 057	1 827 954	1 804 546		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BC				
		En cours de production de services	BP		BC				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	432 394	BY		432 394	230 427	
		Autres créances (3)	BZ	493 018	CA		493 018	461 176	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	CD	7 359 986	CE	78 765	7 281 222	3 826 527	
Disponibilités		CF	893 045	CG		893 045	3 759 127		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 344	CI		7 344	23 126		
	TO TAL (III)	CJ	9 185 788	CK	78 765	9 107 023	8 300 382		
	Prais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	11 118 798	CA	183 822	10 934 977	10 104 928		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	4 449	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété *			Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS MAGDELEINE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 216 800)	DA	1 216 800	1 216 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	121 680	121 680
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 241 825	2 003 002
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 261 698	953 065
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	4 842 003
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	434 868	460 895
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 256 585	4 731 577
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 664	67 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 716	147 519
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	300	300
	Autres dettes	EA	234 840	402 897
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 092 973	5 810 381
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	10 934 977	10 104 928
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 686 494	5 376 692
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 179	340	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MAGDELEINE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	131 770	FH		FI	131 770	
		FJ	131 770	FK		FL	67 931	
	Chiffres d'affaires nets*						67 931	
	Production stockée *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						8	
	Autres produits (1) (11)						2 125	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 351 904	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	583 355	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 883	
	Salaires et traitements *					FY	117 170	
	Charges sociales (10)					FZ	40 539	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobili-} \\ \text{-sations} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements * (14)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array}$					GA	17 586	
						GB		
						GC		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	41	
	Autres charges (12)					GF	775 574	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	576 330
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GH	481 380
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GI	
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	856 260	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	544 260	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	78 948	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	41 912	
	Différences positives de change					GO	10 505	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	26 894	
	Total des produits financiers (V)					GQ	1 032 087	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	78 765	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	10 505	
	Différences négatives de change					GT	9 570	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	6 509	
	Total des charges financières (VI)					GV	2 695	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	8 630	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							99 660	
							21 261	
							932 427	
							667 738	
							1 508 757	
							1 149 119	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS MAGDELEINE				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 000	364	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	500	4 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 500	5 264	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	585	452	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		4 900	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	585	5 352	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 915	(88)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	249 974	195 965	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 387 491	1 910 697	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 125 793	957 632	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	1 261 698	953 065	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	35 761	25 877
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 125	8
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	1 218 009	1 148 466
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		4 883	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9				
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
amendes et pénalités			585			
cession immobilisations					500	
régularisations diverses					3 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 934 977 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 387 491 euros** et un total **charges** de **1 125 793 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 261 698 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde, s'est déclarée en 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Durant l'exercice, l'entreprise a dû s'adapter aux contraintes imposées par le confinement et le couvre-feu.

La société a mis en œuvre les principales actions suivantes, destinées à assurer la continuité de ses activités :

Recours au télétravail, évolutions informatiques, accélération de la digitalisation des process....

La société n'a pas eu recours au PGE.

Les principales incidences de cette crise sur l'activité de l'entreprise sont difficilement quantifiables.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, la société a pu poursuivre son activité sans remettre en cause sa continuité d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.